

## Conditions Générales de Vente de Prestations de Services EUROPA ETUDE

**DESIGNATION DU VENDEUR :** Organisme de formation « EUROPA ETUDE », représenté par Madame Sylvie Couderc, domiciliée 11 rue Charles Mangold 24000 PERIGUEUX, inscrite à l'INSEE sous le numéro SIRET 389 461 088 00046 et sous le numéro de déclaration d'existence 72 24 006 20 24  
Téléphone : 06.85.33.58.89 Email : [europa.etude@wanadoo.fr](mailto:europa.etude@wanadoo.fr)

### Article 1 - ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

- 1.1 Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent à l'ensemble des prestations de services vendues par Madame Sylvie COUDERC à une personne morale ou physique, ci-après nommée « le CLIENT ».
- 1.2 Le CLIENT reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGV et les avoir acceptées sans réserve. Cette reconnaissance se matérialise par la signature du **devis ou de l'Offre de formation**, auxquels ces CGV sont annexées.
- 1.3 Les présentes conditions générales prévalent sur toutes autres conditions générales qui pourraient leur être opposées.
- 1.4 Les présentes conditions générales peuvent être complétées ou modifiées par des conditions particulières acceptées par les deux parties.

### Article 2 - NON VALIDITE PARTIELLE

La nullité d'une clause contractuelle n'entraîne pas la nullité des présentes Conditions Générales de Vente, à l'exception de celle d'une clause impulsive et déterminante ayant amené l'une des Parties à contracter

### Article 3 – NATURE DE LA PRESTATION

Madame Sylvie COUDERC est un organisme privé de formation notamment en langues vivantes et en coaching / développement personnel et professionnel.

A ce titre, Madame Sylvie COUDERC réalise des sessions de formation professionnelle dans le cadre de la formation continue et initiale.

Le détail des Prestations réalisées par Madame Sylvie COUDERC pour le CLIENT est contenu dans le **devis ou l'Offre de formation et matérialisée le cas échéant par la Convention de formation rédigée par Madame Sylvie COUDERC.**

### Article 4 – REALISATION DE LA PRESTATION

Madame Sylvie COUDERC s'engage à réaliser les prestations selon les termes et conditions des présentes CGV, **du devis ou de l'Offre de formation et le cas échéant** de la Convention de formation.

Dans le **devis ou l'Offre de formation**, Madame Sylvie COUDERC communique au CLIENT la date de réalisation des prestations ainsi que des modalités de la réalisation (notamment le lieu de réalisation en cas de session en présentiel).

Le CLIENT ne pourra en aucun cas se prévaloir de l'inexécution de la prestation par Madame Sylvie COUDERC en cas de refus abusifs des horaires et lieux proposés.

### Article 5 – DUREE – MODIFICATION – RESILIATION DE LA PRESTATION

La durée de la formation est fixée par Madame Sylvie COUDERC, en fonction des prestations souhaitées par le CLIENT, et acceptées par lui dans le **devis ou l'Offre de formation**.

Chacune des parties pourra annuler unilatéralement la date d'une prestation sous réserve de respecter un délai de prévenance d'au moins DIX (10) jours ouvrés. Cette annulation ne pourra intervenir que pour un motif de force majeure.

En cours de réalisation de la prestation, dans le cas notamment d'une formation sur plusieurs mois, la cessation de la prestation par Madame COUDERC ou l'abandon du stage par le CLIENT sont caractérisées par une absence à deux séances consécutives non excusées. Dans ce cas la prestation de formation est résiliée, pour autant que la Partie concernée puisse justifier d'un cas de force majeure.

Alors, seules les prestations effectivement dispensées sont facturées et dues à proportion de la durée de la formation.

### Article 6 – PRIX

Les prix des Prestations sont ceux détaillés dans les **devis ou Offre de formation**, acceptés par le CLIENT.

Ils sont exprimés en euros et s'entendent hors taxes/toutes taxes comprises.

Sauf ce qui est indiqué ci-avant, l'acceptation du **devis ou de l'Offre de formation** vaut acceptation définitive des prestations et engagement à leur règlement.

En aucun cas le tarif de la prestation ne saurait être renégocié après que la prestation soit réalisée.

### Article 7 – PAIEMENT

Le paiement s'effectue par chèque ou par virement bancaire. Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé. La facture est présentée à l'issue de la formation. Le règlement intervient, selon ce qui est prévu au **devis ou à l'Offre de formation**, par le CLIENT, l'organisme financeur de formation du CLIENT et/ou via le « compte formation » du CLIENT.

Les modalités de paiement sont fixées **au devis ou à l'Offre de formation** et peuvent donner lieu à la perception d'un acompte.

### **Article 8 – RETARD DE PAIEMENT**

Tout retard ou défaut de paiement entraînera de plein droit l'exigibilité immédiate du solde restant dû.

De même, en cas de retard de paiement ou de défaut de paiement, les sommes restantes dues porteront intérêt de plein droit et sans qu'une mise en demeure soit nécessaire, au taux de 1,5 % par mois de retard.

Pour les professionnels, conformément aux dispositions prévues aux articles L. 441-3 et L. 441-6 du Code du commerce relatifs à l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, une somme de 40 euros net de TVA sera appliquée en sus des pénalités légales.

### **Article 9 – FORCE MAJEURE**

Madame Sylvie COUDERC ne saurait être tenue responsable, ni redevable de dommages et intérêts et/ou pénalités pour tout retard ou défaut d'exécution de ses obligations en cas de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure tout événement extérieur à la société, rendant impossible l'exécution de ses obligations. De tels événements incluent notamment : incendie, explosion, inondation, tempête, foudre ou autre catastrophe naturelle, pandémie nationale ou mondiale, crise sanitaire, guerre, émeutes, état d'urgence, lock-out, agitation sociale, grève, difficulté d'approvisionnement du fait d'embargo et réglementation en matière d'import/export.

### **Article 10 – OBLIGATIONS DES PARTIES**

Pour la bonne réalisation des prestations, le CLIENT s'engage à tenir à disposition de Madame Sylvie COUDERC l'ensemble des documents et informations nécessaires à l'établissement d'une prestation adaptée.

**Dans le cas d'une formation acceptée par un particulier,** Madame Sylvie COUDERC fournira au CLIENT en sus des présentes Conditions Générales annexées au devis ou à l'Offre de formation, une convention de formation et un programme de formation. Cette convention est signée par les deux parties.

Les objectifs de la formation sont proposés par Madame Sylvie COUDERC, en concertation avec le CLIENT.

Madame Sylvie COUDERC s'engage à mettre tout en œuvre pour que le CLIENT parvienne à ces objectifs, sans qu'une quelconque obligation de résultat ne puisse être mise à sa charge. Elle reste seule décisionnaire de la méthode pédagogique et des supports utilisés.

### **Article 11 – RESPONSABILITE**

Considérant la nature des prestations réalisées, l'obligation de Madame Sylvie COUDERC est une obligation de moyen et non de résultat.

### **Article 12 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

L'ensemble des contenus des accompagnements, des conseils et des supports fournis par Madame Sylvie COUDERC restent toujours son entière propriété.

Ils ne peuvent être communiqués, ni reproduits, ni exécutés par un tiers, sans autorisation écrite de Madame Sylvie COUDERC.

### **Article 13 – DONNEES PERSONNELLES**

Les données personnelles collectées par Madame Sylvie COUDERC (principalement nom, prénom, coordonnées postales, numéro de téléphone, adresse électronique, coordonnées bancaires, etc.) sont enregistrées dans son fichier client.

L'ensemble des informations collectées sont nécessaires à la conclusion et à l'exécution du contrat et seront principalement utilisées pour la bonne gestion des relations avec le CLIENT, le traitement des prestations et la promotion des services de Madame Sylvie COUDERC.

Les informations personnelles collectées seront conservées aussi longtemps que nécessaire à l'exécution du contrat, à l'accomplissement par Madame Sylvie COUDERC de ses obligations légales et réglementaires ou encore à l'exercice des prérogatives lui étant reconnues par la loi et la jurisprudence.

L'accès aux données personnelles est strictement limité à Madame Sylvie COUDERC.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, le CLIENT bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ses données ou encore de limitation du traitement. Il peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant.

Le CLIENT peut, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer ses droits en contactant : Madame Sylvie COUDERC : [europa.etude@wanadoo.fr](mailto:europa.etude@wanadoo.fr)

### **Article 14 – CONTESTATIONS – CLAUSE ATTRIBUTIVE DE JURIDICTION**

**14.1.** Toute contestation doit être effectuée à l'adresse de Madame Sylvie COUDERC « EUROPA ETUDE », 11 rue Charles Mangold 24000 PERIGUEUX pour être valablement prise en compte.

#### **14.2 – CLAUSE ATTRIBUTIVE DE JURIDICTION**

**Toutes les contestations, tous les litiges, sont de convention expresse de la compétence exclusive des Tribunaux de PERIGUEUX.**

**L'acceptation des Conditions Générales emporte acceptation de la clause attributive de juridiction.**